



Mauvaise information du commercial

Par **Mel B**, le **02/03/2012** à **12:05**

Bonjour,

Recemment j'ai fait construire en auto construction donc on s'est tous fait dans la maison sauf la chappe liquide que nous avons faire par un professionnel, dernièrement j'ai achetée du carrelage avec colle et joins dans une grande enseigne, le commercial nous a dit que dans la colle il y avait l'aditif (que l'on doit logiquement mettre sur la chappe avant de coller le carrelage), lui faisant confiance vue que c'est un professionnel nous avons placé le carrelage, nous en avons parlé a notre chappiste de la colle que nous avons utilisé (qui soit disans avait l'aditif), il c'est renseigné sur cette colle et nous a certifié qu'il n 'y avait pas d'aditif. Donc resultat la colle n'est pas approprié a notre chappe et l'orsqu'on mettra la chappe en chauffe le chappiste nous a dit que le carrelage allaient se decollé, y a t_il un recours car le commercial nous a mal informé!

Par **pat76**, le **02/03/2012** à **14:53**

Bonjour

La composition du produit est indiqué sur l'emballage et donc il doit être indiqué si il y a un additif.

L'indication du commerciale a été simplement orale je présume, donc difficile à prouver...

Par **Mel B**, le **02/03/2012** à **17:23**

Bonjour, en resumer un commercial peut vendre n'importe quoi a un particulier qui n'y connait rien, je trouve cela aberant qu'un commercant ne peut etre responsable de se qu'il vend, tous les particulier peuvent se faire avoir!!